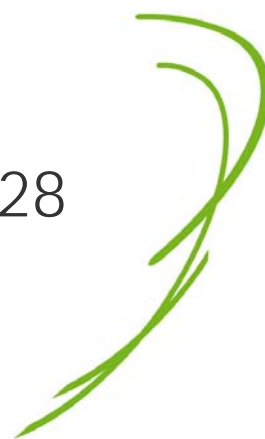




agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n° 528



Ville, Transports et Territoires

d'Université Paris-Est

Vague E - 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- Didier Houssin, président
- Jean-Marc Geib, directeur de la section
des formations et diplômes

Au nom du comité d'experts,

- Eric Lysøe

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Membres du comité d'experts

Président :

M. Eric LYSØE, Université Blaise-Pascal, Clermont Ferrand

Experts :

M. Jean-Yves CASANOVA, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Mme Sylvie HENNION, Université de Rennes 1

M. Marc LAVASTROU, Université de Toulouse

Mme Chantal MASSOL, Université Stendhal – Grenoble 3

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Catherine SCHNEDECKER



Date de l'évaluation : 2013-2014

Présentation de l'école doctorale

Fondée en 2010, l'école doctorale *Ville, Transports et Territoires* (ED 528) est l'une des six ED de l'Université Paris-Est (UPE), Communauté d'Université et d'Établissement (ComUE) qui regroupe, entre autres, cinq établissements membres fondateurs (universités de Créteil Val de Marne et de Marne-la-Vallée, CNRS, École des Ponts Paris Tech, Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux) et trois établissements associés (École nationale supérieure d'Architecture de Paris-Malaquais, École nationale supérieure d'Architecture de la Ville et des Territoires à Marne-la-Vallée, École nationale supérieure d'Architecture de Paris-Belleville).

L'originalité de l'ED 528 tient sans doute aux caractéristiques de son périmètre scientifique, car elle est à la fois centrée sur la 24^e section du CNU (Urbanisme et aménagement, section correspondant à 85 % des thèses inscrites) et soucieuse de transdisciplinarité puisqu'elle touche également la 18^e section (architecture), mais aussi la 22^e, la 23^e, la 19^e et même la 5^e section. Ce périmètre s'inscrit pleinement dans l'un des deux grands axes de l'UPE intitulé *Villes, Environnements et leurs Ingénieries*, il est conforté par la présence du Labex *Futurs urbains*.

L'école doctorale *Ville, Transports et Territoires* rassemble 217 doctorants (chiffres de 2013), dont 53 % de doctorantes et 43 % d'étrangers. Elle fait soutenir une trentaine de thèses par an.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

Constitué de 26 membres, le conseil de l'ED est conforme à l'arrêté du 7 août 2006. Il rassemble douze représentants des équipes et un représentant des personnels BIATSS (50 % pour les deux profils), cinq doctorants (20 %) et huit personnalités extérieures (30 %). Les doctorants y sont élus pour un an seulement (en pouvant se représenter aux élections annuelles), ce qui peut ne pas faciliter leur intégration, avec une fréquence de deux réunions plénières par an. La gouvernance est assurée par une directrice et un adjoint, mais aussi par une commission des thèses, équivalant à un conseil élargi, qui se réunit quatre fois par an et décide de toutes les nouvelles inscriptions et réinscriptions, dérogatoires ou non. Le secrétariat et la gestion quotidienne de l'école est assuré par un responsable administratif de catégorie C dont le support est l'École des Ponts. L'ED 528 dispose d'un bureau (12 m²) et d'une salle de réunion (40 m²) qu'elle partage avec l'École des Ponts.

La mutualisation des moyens se fait essentiellement au niveau du Département des Études Doctorales qui assure une partie très importante des formations (langues étrangères, formations à l'insertion professionnelle, Doctoriales, bilan de compétences, etc.) C'est également ce Département qui, par le biais de l'OFIPE (Observatoire des Formations et des Insertions Professionnelles, Evaluations), établit les données statistiques concernant l'école.

L'ED 528 communique avec ses doctorants par le biais d'un site internet, et par le dispositif ADUM (Accès Doctorat Unique et Mutualisé). La charte des thèses est celle de l'Université de Paris-Est. Un peu ancienne, elle mériterait d'être revue, notamment l'article 5 sur la « Publication et valorisation de la thèse » qui pourrait être amendé.

Les sujets de thèse sont élaborés et discutés lors d'un dialogue entre le directeur de thèse, le doctorant et le laboratoire. Lors de leur première inscription, tous les doctorants sont auditionnés par la commission des thèses (quatre sessions par an). Pour pouvoir être admis, les candidats doivent être diplômés d'un master et se prévaloir du soutien d'un directeur de thèse et d'un directeur de laboratoire. Il faut également disposer d'un financement, à tout le moins d'un projet de financement. Les contrats doctoraux sont attribués dans les mêmes conditions, à l'issue d'une session spécifique de la commission des thèses. Le système est donc cohérent et rigoureux. On peut regretter néanmoins avec la directrice le fait que la diversification des sources de financement entraîne de nombreuses complications de fonctionnement. Le fléchage des contrats par les établissements (qui va parfois jusqu'à la désignation du laboratoire bénéficiaire) ne permet pas à l'ED de développer autant qu'elle le voudrait une politique d'excellence en matière de recrutement.



L'adossement scientifique est remarquable dans sa cohérence. L'école rassemble dans son périmètre 10 équipes, dont cinq unités mixtes de recherche (UMR) ou parties d'UMR : AUSeer (Architecture, Urbanistique, Société : savoirs, enseignement, recherche, UMR 3329), CIREN (Centre international de recherche sur l'environnement et le développement, UMR 8568), LATTIS (Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés, UMR 8134), LEESU (Laboratoire Eau, Environnement et Systèmes urbains, UMR MA 102 ; 2 équipes internes), LVTM (Laboratoire Ville, Mobilité, Transport, UMR 9403). Les autres laboratoires d'accueil comptent une équipe d'accueil (EA 3482, LAB'URBA : Laboratoire d'Urbanisme) et des équipes non labellisées : LIAT (Laboratoire Infrastructure, Architecture, Territoire), GRETTIA (Génie des Réseaux de Transport Terrestres et Informatique Avancée), GSA (Laboratoire Géométrie, Structure, Architecture), SPLOTT (Systèmes Productifs, Logistique et Organisation des Transports et Travail). Ces dernières accueillent des doctorants, ce qui ne semble pas constituer un problème mais mériterait peut-être un examen plus approfondi de la part des différents conseils, notamment scientifiques, de l'établissement. L'objet scientifique central, la Ville et ses modalités d'aménagement, relevant pour l'essentiel mais pas uniquement des 24^e et 18^e sections, confère une identité forte et une bonne lisibilité tant au niveau national qu'international. Cette cohérence permet en outre à l'ED de développer une véritable politique scientifique. L'école veille à la qualité du doctorat, à la valorisation des thèses, à la synergie entre les équipes (favorisée notamment par leur implication dans la commission des thèses) et à une formation à la recherche liée à la nécessité de soutenir l'interdisciplinarité. Elle développe quatre axes prioritaires de recherche et a servi à ce titre de laboratoire d'idées favorisant l'émergence du Labex *Futurs urbains* :

- Le gouvernement des villes et des services urbains.
- Les transformations de l'expertise.
- Usages, modes de vie et mobilités.
- Les représentations et les mises en scène de la ville.

En contrepartie, le Labex « Futurs urbains » devrait à l'avenir constituer un élément moteur de cette politique en initiant des recherches à l'interface de plusieurs disciplines.

La politique de site - outre qu'elle se manifeste à travers la coordination de recherches doctorales relevant de 8 institutions ou établissements - se traduit par la participation aux activités du Département des Études Doctorales. L'école est dotée d'une réelle politique en matière de développement à l'international à travers les aides à la mobilité des doctorants (une fois 5000 €, trois bourses/an) et à l'internationalisation des jurys de thèse. Confortable financièrement, cette politique pourrait toutefois être plus ambitieuse. Le taux de cotutelles internationales de thèse (16 %) pourrait notamment être augmenté (une aide de 3000 € est prévue reconductible trois fois, à raison de trois bourses/an). De même, on peut regretter que l'école ne s'incrive pas dans un réseau international.

Encadrement et formation

En l'absence de véritables « comités de thèse », le principal dispositif d'encadrement des doctorants est la commission des thèses qui statue sur les réinscriptions, notamment à titre dérogatoire. L'accueil des doctorants de première année se fait lors de la journée organisée par le Département des Études Doctorales, l'après-midi étant spécifique à l'ED. Le ratio entre nombre de doctorants et nombre d'encadrants est de 3 en moyenne, ce qui est pleinement satisfaisant, d'autant qu'on note un seul directeur en dépassement avec 9 doctorants contre les 8 autorisés). La durée des thèses se ressent de cette volonté de rigueur : en trois ans, elle est passée de 5 ans à 4,3 ans. On pourrait se demander cependant si ces chiffres ne s'expliquent pas également par la décision de pousser à l'abandon un nombre important de doctorants (44 abandons en 4 ans) en considérant la mutation d'un professeur encadrant en 2011-2012. Si tel était le cas, il eût été souhaitable d'offrir aux « exclus » la possibilité de valoriser les années qu'ils ont consacrées à leur recherche.

Le taux des thèses financées est variable. On compte environ 52 % de contrats et bourses (ni le montant moyen ni le seuil n'est défini), 26 % de salariés et 22 % de thèses non financées (ce pourcentage est légitimé par le fait qu'il s'agit le plus souvent de doctorants architectes).

La formation proposée aux doctorants s'inscrit dans un cadre très souple. Ils doivent suivre trois « activités » par an parmi celles que proposent l'ED ou les laboratoires : cours, colloque, activités d'enseignement ou expertise. A la lecture du dossier le comité a toutefois noté une certaine ambiguïté entre missions complémentaires et formations. Même s'il est bon de sauvegarder la diversité des parcours, on peut également regretter que le schéma de formation ne soit pas davantage balisé, d'autant que l'offre de formation est particulièrement riche. Outre les modules proposés par le Département des Études Doctorales, l'école offre 14 formations spécifiques, réparties selon quatre pôles : « Méthodes et spécialisation », « Culture urbaine et environnementale », « Insertion professionnelle » et « Séminaires organisés par les doctorants ». Le pôle « Culture urbaine et environnementale » permet entre autres de définir une thématique



commune à plusieurs équipes de recherche, en répondant à la volonté de faire vivre l'interdisciplinarité. Il rassemble des séminaires et écoles d'été dont les thématiques sont rattachées à celles des équipes, et implique fortement le Labex *Futurs Urbains*. Il faut souligner que les doctorants sont une force de proposition pour les formations nouvelles.

L'organisation des Doctoriales et la participation des doctorants au « Nouveau Chapitre de la Thèse » sont entièrement déléguées au Département des Études Doctorales, et l'on peut regretter que l'ED n'assure pas la promotion et le suivi de ces formations auprès de ses doctorants. Les exigences de l'ED en matière de parcours de formation sont prises en compte de la façon suivante : chaque année (N), le doctorant remplit une fiche individuelle récapitulant toutes les formations suivies. Validé par le directeur de thèse, ce document est ensuite examiné par la Commission des thèses pour l'inscription en année N+1. Il convient d'ajouter que ces formations s'enrichissent de manifestations scientifiques organisées par les doctorants et les jeunes docteurs (ateliers doctoraux, cafés de l'après-thèse), ce qui est extrêmement bénéfique à l'ensemble de la communauté doctorale. Pour l'instant, ces différentes manifestations émanent d'un laboratoire (Lab'Urba), même si elles sont ouvertes à l'ensemble des doctorants. Il en va de même de la lettre mensuelle *Passerelle*. L'école est à ce propos au début d'un processus dont on pressent qu'il va se généraliser à l'ensemble de la communauté doctorale. En effet, si les doctorants dans leur ensemble ne se sentent pas réellement concernés par l'association *Res'Doc*, ils déploient une activité importante, non seulement en intervenant sur les formations, mais en multipliant les initiatives comme la rédaction d'un *Mémento du doctorant* ou la réalisation d'un questionnaire sur la vie quotidienne du doctorant.

Suivi et Insertion

Le suivi est assuré par les enquêtes de l'OFIPE sur le devenir de l'ensemble des docteurs de Paris-Est. En complément, l'ED 528 a également exploité les données de l'enquête emploi mutualisée cofinancée par la Région Île-de-France et à laquelle UPE a participé. Il est difficile d'apprécier les chiffres de 2008 et 2009 dans la mesure où l'école a été fondée en 2010, puisque ces chiffres concernent l'école antérieure, l'ED 448 *Ville et environnement*. Les chiffres de 2010 fournis dans le dossier ne sont pas cohérents et sont en contradiction avec le relevé produit dans l'annexe 8. Les chiffres de 2012, récapitulés dans cette même annexe, permettent néanmoins une approximation de la situation actuelle :

Situations connues (moyenne effectuée sur les années universitaires) : 27/30	90,0 %
En poste dans l'enseignement supérieur (y compris CDD) : 4/27	14,8 %
En post-doctorats : 7/27	25,9 %
En poste dans le secteur public (enseignement secondaire, administrations, etc.) : 6/27	22,2 %
En poste dans le secteur privé : 2/27	7,4 %
Insertion professionnelle à l'étranger : 5/27	18,5 %
En recherche d'emploi : 3/27	11,1 %

Si la proportion de post-doctorats est satisfaisante, plusieurs autres résultats sont étonnants, comme le faible pourcentage d'insertion dans le secteur privé. Certes, les chiffres ci-dessus sont trop récents pour pouvoir émettre un jugement définitif à ce propos. Il est possible par exemple que les post-doctorants, au terme de leurs contrats, s'orientent en majorité vers le privé. On aimerait néanmoins pouvoir disposer de quelques assurances et données statistiques. Par ailleurs, le faible taux d'insertion à l'étranger (les chiffres ci-dessus incluent les post-doctorats) ne laisse pas de surprendre, compte tenu du pourcentage d'étrangers parmi les inscrits.

Il reste que l'école est consciente de ces problèmes. Elle souhaite améliorer sa connaissance du devenir de ses diplômés en collaboration avec les équipes de recherche ou grâce à l'utilisation de l'annuaire électronique, tout en souhaitant un renforcement des moyens dans ce domaine. Ce souci de l'insertion se manifeste à travers les formations proposées par l'ED et le Département des Études Doctorales et par des initiatives telles que les cafés de l'après-thèse qui permettent de multiplier les échanges entre jeunes diplômés et doctorants.

● Appréciation globale :

L'ED 528 dispose de réels atouts, notamment du fait de son adossement scientifique, cohérence et cependant diversité font d'elle une structure exceptionnelle dans le paysage doctoral français. La gouvernance est efficace et l'implication des équipes importante. Il faudrait toutefois repenser l'intégration des doctorants dans le conseil, les élections annuelles ne permettant pas à chacun de participer réellement aux réunions. La politique internationale gagnerait également à être renforcée afin d'assurer, à travers par exemple un réseau, le rayonnement international de



l'école. Les doctorants, très actifs, ont une image très positive de leur école, dont ils reconnaissent volontiers l'impact tout à la fois sur leurs recherches et dans les démarches qu'ils entreprennent pour solliciter des appuis financiers.

L'offre de formation répartie entre le Département des Études Doctorales et l'école est variée et importante. On pourrait toutefois regretter le manque d'emprise de l'ED 528 sur les formations à l'insertion professionnelle proposée par ce Département.

Le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs issus de cette ED doit impérativement être amélioré. Il est notamment étonnant que les taux d'insertion dans le secteur privé et dans l'enseignement supérieur à l'étranger soient (selon les chiffres communiqués) aussi faibles, compte tenu des spécificités de l'ED et de son fort pourcentage de doctorants étrangers.

- Points forts :
 - Adossement scientifique cohérent et de qualité.
 - Gouvernance efficace, secondée notamment par la commission des thèses et bien perçue par les doctorants.
 - Implication forte des doctorants dans la vie de l'école.
 - Richesse de l'offre de formations.

- Points faibles :
 - Suivi insuffisant de l'insertion des docteurs.
 - Fléchage des allocations ne permettant pas à l'ED de développer sa politique de recrutement.
 - Articulation trop faible entre l'école et le Département des Études Doctorales.
 - Politique internationale nettement perfectible.

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait abandonner le fléchage des contrats doctoraux et faire confiance à l'ED 528 pour la sélection de ses doctorants. Le cadre étroit qui est imposé par les établissements ne permet pas au conseil de l'école de développer une véritable politique en matière de recrutement.

Une articulation accentuée entre le Département des Études Doctorales et l'ED 528 permettrait une meilleure maîtrise de l'insertion professionnelle des jeunes docteurs en sciences humaines.

Il conviendrait de réorganiser le processus d'enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs en fonction des demandes des différents directeurs d'ED, et de maintenir la participation de l'UPE dans les enquêtes menées par la région Île-de-France. Une analyse subséquente des résultats de cette insertion constituera un outil de pilotage important pour l'ED.



Observations de l'établissement

Le président

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur
Section des formations et des diplômes
20, rue Vivienne
75002 Paris

Champs-sur-Marne, le 24 juin 2014

V/réf : JMG/2013/n°179 du 15 mai 2014
Objet : Evaluation des écoles doctorales vague E

Monsieur le directeur, cher collègue,

Suite à votre demande ci-dessus référencée, je vous ai envoyé le 27 mai dernier les demandes de corrections d'erreurs factuelles émanant de trois écoles doctorales :

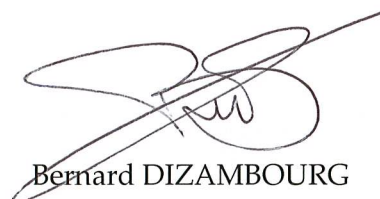
- l'école doctorale n°529 Cultures et Sociétés (CS) ;
- l'école doctorale 532 Mathématiques et Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (MSTIC) ;
- l'école doctorale n°528 Ville, transports et territoires (VTT).

Je vous ai transmis le 11 dernier les observations de fond de cinq des écoles doctorales, l'école n°531 Sciences, Ingénierie et Environnement (SIE) n'en n'ayant pas émis.

Depuis, vos services m'ont, envoyé les rapports d'évaluation corrigés, incorporant tout ou partie des demandes de corrections factuelles. Sur cette base, l'école doctorale VTT a souhaité modifier ses observations de fond.

En conséquence, je vous prie de trouver ci-joint l'ensemble des observations définitives des écoles doctorales portées par UPE.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, cher collègue, à l'expression de ma considération distinguée.



Bernard DIZAMBOURG

p.j.

Copie : - Pierrick Gandolfo, délégué scientifique, coordinateur du processus Ecoles doctorales
- Chantal Meilhac, déléguée administrative

Réponse au rapport d'évaluation de l'AERES

L'école doctorale VTT enregistre avec satisfaction les conclusions du rapport d'évaluation soulignant ses points forts : adossement scientifique cohérent, gouvernance efficace, implication forte des doctorants et richesse de son offre de formation.

En réponse aux éléments constitutifs des points faibles, dont elle prend acte, l'école doctorale VTT formule les remarques suivantes.

Page 4. L'école doctorale prend acte de la demande d'inscription dans un réseau international et en fera un élément de sa politique lors de la prochaine période contractuelle.

Page 4. Formations

Le rapport d'évaluation indique qu'« à la lecture du dossier le comité a noté une certaine ambiguïté entre missions complémentaires et formations ». Le dossier de l'EDVTT est sans doute ambigu sur ce point mais, dans les faits, il n'y a pas de confusion : les titulaires d'un contrat doctoral qui s'engagent dans des missions d'enseignement ont l'obligation de suivre les formations à l'enseignement proposées dans le cadre de l'offre du Département des Etudes doctorales (DED). C'est donc bien l'ensemble (missions plus formations à ces missions) qui est validé comme une activité annuelle par l'EDVTT.

Plus généralement, l'EDVTT respecte les obligations de formation définies par UPE et le DED :

- **120 heures** de cours et autres activités sur la durée de la thèse, dont **60 heures** dédiées à la pédagogie pour les doctorants en contrat doctoral avec mission d'enseignement.
- **90 heures** de cours et autres activités sur la durée de la thèse, dont 30 heures de professionnalisation pour l'ensemble des autres doctorants

Page 5. Il est indiqué que l'EDVTT n'assure pas la promotion et le suivi des formations du DED. C'est exact mais la direction de l'EDVTT, qui organise une offre de formation spécifique et complémentaire pour ses doctorants, ne constate pas de dysfonctionnements liés à cette séparation des tâches et se réjouit, à l'inverse, de la qualité du travail effectué dans ce domaine par le DED. Les représentants des doctorants siégeant au conseil de l'ED et avec qui est organisée chaque année une réunion de préparation de la rentrée n'ont d'ailleurs pas mentionné de défaillances sur ce point.

Page 5. Problèmes statistiques relatifs au suivi et à l'insertion. Le rapport d'évaluation formule sur ces données trois remarques :

- « la proportion de post-doctorants est satisfaisante », sans toutefois préciser par rapport à quel taux et à quel objectif.
- « le faible taux d'insertion à l'étranger [...] ne laisse pas de surprendre, compte tenu du pourcentage d'étrangers parmi les inscrits ». Quel est le sens de cette remarque, sachant que des étrangers ayant obtenu un doctorat peuvent travailler en France ?
- « Le faible pourcentage d'insertion dans le secteur privé » est considéré comme étonnant : l'enquête OFIPE des docteurs 2010 indique qu'un tiers d'entre eux travaille dans une entreprise privée (7 sur 21 réponses : voir le rapport de l'EDVTT page 34). Sur les années plus récentes, la proportion de post-doctorats et de contrats précaires ne permet pas de tirer de conclusions pertinentes sur les secteurs d'emploi.

Page 6. Suivi et maîtrise de l'insertion professionnelle. C'est à l'évidence un enjeu majeur qui doit cependant faire l'objet de réponses nuancées.

- S'il est question du suivi statistique des docteurs : le DED et UPE ont déjà mis en place des outils, que l'école utilise. Ces outils peuvent être améliorés et, à cet égard, la notion de suivi devrait impliquer la production de statistiques, sur une même cohorte de docteurs, par enquête à passages répétés (la seule production de données à 3 ans est de ce point de vue sans doute insuffisante).
- S'il s'agit d'accompagner l'insertion professionnelle des docteurs, qui relève du post-cycle doctoral, l'ED est effectivement dépourvue de tout outil et moyens.
- Quand à la « maîtrise » de l'insertion professionnelle des docteurs, on peut douter de l'efficacité d'une école doctorale dans une économie de marché qui lui échappe totalement, sauf à lui donner des moyens équivalents à ceux d'une grande école et de ses réseaux d'anciens élèves.

Page 6

- Un des points faibles mentionne l'articulation trop faible avec le DED : ce point étonne la direction de l'EDVTT, qui ne comprend pas à quoi fait référence l'argument et qui entretient d'excellentes relations avec le DED.
- Un autre point faible mentionne le fléchage des allocations : l'EDVTT n'a pas de prise sur ce processus et s'organise pour gérer au mieux une procédure qui lui est imposée par le fait que les contrats doctoraux et allocations viennent des établissements et sont donc dépendants des politiques scientifiques de ces derniers.

Paris, le 21 juin 2014

Sylvy Jaglin

Directeur de l'école doctorale n° 528.